

<b>GRILLE 1B</b>	<b>Code cours</b>	<b>Grille</b>	<b>Titres</b>	<b>Codes programmes</b>
<b>Religion</b>	<b>1011</b>	<b>2</b>	REL	2003/087
<b>Axe « Français et formation humaine »</b>		<b>8 à 10</b>		
- Français	1105	4 à 6	CG (Français)	2004/3/03
- Etude du milieu	5301	2 à 4	ER	2004/3/04
<b>Axe « Formation mathématique et scientifique »</b>		<b>6 à 8</b>		
- Mathématiques	3101	3 à 5	CG (Mathématique)	2004/3/05
- Education scientifique et technologique	1444	2 à 3	CG (Sciences)	2004/3/06
<b>Axe « Formation pratique et technique » y compris l'Education artistique</b>		<b>6 à 11<sup>(1)</sup></b>		<b>2004/3/01 pour l'ensemble des modules Education artistique</b>
a. Education artistique	1379	2 / 3 / 4	CS(Education plastique) / CS(Education musicale) / ER	2004/3/07
b. Expression manuelle	1561	0 / 3 / 4	ER	
c. Education technique	1452	0 / 3 / 4	CT	
d. Expression-communication	1559	0 / 3 / 4	ER	
e. Equipement et outillage domestiques	1759	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
f. Matériaux souples	2359	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
g. Travaux de maison	2776	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
h. Travaux « nature »	1817	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
i. Travaux sur ordinateur	2775	0 / 3 / 4	ER	
j. Vie quotidienne	2808	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
k. Travaux artistiques	2765	0 / 3 / 4	ER ou CS au choix	
l. Soins de beauté	2876	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
<b>Education physique</b>	<b>4001/ 4002</b>	<b>4</b>	CS (Education physique)	2004/3/02
<b>Activités au choix de l'établissement</b>		<b>0 à 6</b>		
dont <b>obligatoirement</b> Projets	<b>2569</b>	<b>1 à 2</b>	ER	2004/3/08
dont Langue moderne		0/2/3/4		<b>2004/3/09</b>
<b>Total minimum</b>		<b>30</b>		
<b>Total maximum</b>		<b>32</b>		

(1) En 1B, 3 modules maximum dont :

- un module au moins parmi les modules « Education technique », « Expression manuelle » et « Expression-communication ».
- le module « Education artistique ».

<b>GRILLE 2P</b>	<b>Code cours</b>	<b>Grille</b>	<b>Titres</b>	<b>Codes programmes</b>
<b>Religion</b>	<b>1011</b>	<b>2</b>	REL	2003/087
<b>Axe « Français et formation humaine »</b>		<b>8 à 10</b>		
- Français	1105	4 à 6	CG (Français)	2004/3/03
- Etude du milieu	5301	2 à 4	ER	2004/3/04
<b>Axe « Formation mathématique et scientifique »</b>		<b>6 à 8</b>		
- Mathématiques	3101	3 à 5	CG (Mathématique)	2004/3/05
- Education scientifique et technologique	1444	2 à 3	CG (Sciences)	2004/3/06
<b>Axe « Formation pratique et technique » : option de base « Formation de base » Code option : 9743</b>		<b>6 à 12</b>		<b>2004/3/01 pour l'ensemble des modules sauf Education artistique</b>
a. Education artistique	1379	0/2/3/4	CS(Education plastique) / CS(Education musicale) / ER	2004/3/07
b. Expression manuelle	1561	0 / 3 / 4	ER	
c. Education technique	1452	0 / 3 / 4	CT	
d. Expression-communication	1559	0 / 3 / 4	ER	
e. Equipement et outillage domestiques	1759	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
f. Matériaux souples	2359	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
g. Travaux de maison	2776	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
h. Travaux « nature »	1817	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
i. Travaux sur ordinateur	2775	0 / 3 / 4	ER	
j. Vie quotidienne	2808	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
k. Travaux artistiques	2765	0 / 3 / 4	ER ou CS au choix	
l. Soins de beauté	2876	0 / 3 / 4	ER ou CT au choix	
<b>Education physique</b>	<b>4001/ 4002</b>	<b>4</b>	CS (Education physique)	2004/3/02
<b>Activités au choix de l'établissement</b>		<b>0 à 8</b>		
dont <b>obligatoirement</b> Projets	<b>2569</b>	<b>1 à 2</b>	ER	2004/3/08
dont Langue moderne		0/2/3/4		<b>2004/3/09</b>
<b>Total minimum</b>		<b>30</b>		
<b>Total maximum</b>		<b>34</b>		

## *Modalités d'application :*

### **Remarque générale :**

Chaque établissement peut appliquer plusieurs choix de grilles-horaires. Il est possible, en fonction du NTPP disponible :

- de faire des choix différents en 1B et en 2P ;
- de proposer plusieurs choix au sein même de la 1B et/ou de la 2P, en fonction du profil des élèves et de leurs choix d'orientation, et ceci tant au niveau des souplesses horaires qu'au niveau du choix des modules de formation pratique et technique (cf. infra).

### **Axe « Français et formation humaine »**

- Composé de « Français » et « Etude du milieu » ; ces composantes ne sont pas intégrées mais peuvent éventuellement être confiées à un même enseignant.
- Il y a un minimum de 8 périodes ; la composante « Français » doit être abordée à raison de 4 périodes minimum, la composante « Etude du milieu » doit être abordée à raison de 2 périodes minimum, le solde étant au choix de l'établissement. Le choix peut être différent dans les deux années.

### **Axe « Formation mathématique et scientifique »**

- Composé de « Mathématiques » et « Education scientifique et technologique » ; ces composantes ne sont pas intégrées mais peuvent éventuellement être confiées à un même enseignant.
- Il y a un minimum de 6 périodes ; la composante « Mathématiques » doit être abordée à raison de 3 périodes minimum, la composante « Education scientifique et technologique » à raison de 2 périodes minimum, le solde étant au choix de l'établissement. Le choix peut être différent dans les deux années.

## Axe « Formation pratique et technique »

- Composé de modules qui comportent tous 3 ou 4 périodes au choix (sauf Education artistique en 1<sup>ère</sup> année B : 2, 3 ou 4); le choix du nombre de périodes peut être différent pour chaque module et pour chaque année ; il n'est pas possible de déroger au nombre de périodes prévu.
- Les modules proposés aux élèves peuvent varier au sein du même établissement en fonction des choix des élèves, des possibilités pratiques,... ; on peut donc organiser diverses combinaisons de modules.
- Il est obligatoire d'organiser en 1B **deux modules minimum** par élève mais il est interdit d'organiser plus de **trois modules** par élève. Le choix des modules comprendra obligatoirement par élève :

1°. le module « Education artistique » (2, 3 ou 4 périodes) ;

2°. un module choisi parmi les modules « Expression manuelle », « Education technique » et « Expression-communication ».

Facultativement, on peut organiser un troisième module par élève. Ce module est au choix (si on le souhaite, on peut organiser, comme 3<sup>ème</sup> module, un des modules non choisis en 2°).

En 2P, il sera possible de choisir **de 2 à 4 modules** par élève sans contrainte particulière. A ce niveau, la formation pratique et technique constituera l'option « Formation de base » (FOBA).

- Un des buts de cette organisation modulaire est de permettre l'observation et la construction de projets personnels, notamment dans la perspective d'un choix d'orientation à la fin de l'année ou du degré.
- Chaque module peut être organisé deux fois sur le degré (une fois en « initiation » et une fois en « approfondissement »). Un même élève peut suivre ces deux modules.

*Quel est le maximum organisable dans un de ces modules ?*

Un même module peut être organisé sur les deux années du degré (une fois en initiation et une fois en approfondissement) à raison de 4 périodes par année. Maximum organisable sur le degré : 8 périodes.

*Et quel est le minimum ?*

Le minimum est 0 puisqu'on n'est pas obligé d'organiser tous les modules. Si on organise un module, le minimum organisable est de 3 périodes (sauf éducation artistique : 2).

#### **« Education physique »**

Les 4 périodes sont obligatoires et comportent un volet « psychomotricité ».

#### **« Projets »**

Cette dimension a été jugée tellement importante qu'elle a été incluse de manière obligatoire dans les activités au choix de l'établissement à raison d'une ou deux périodes. On veillera à rencontrer les 2 aspects du projet (individuel et collectif).

#### **« Langue moderne »**

Pas de cours à 1 période !